

DELIBERATION N° 2010/10-01 - BUDGET GENERAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Rapporteur : Monsieur LAMY

Le budget primitif 2010 de la ville de Ludres a été adopté par le Conseil Municipal dans sa délibération n°2010/03-01 du 29 mars 2010. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et en dépenses, d'intégrer les restes à réaliser 2009 de la section d'investissement et les résultats de l'année 2009.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

La lecture du budget supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Réelles	26 000,00 €	33 500,00 €
Ordres	8 500,00 €	1 000,00 €
Total fonctionnement	34 500,00 €	34 500,00 €
<u>Investissement</u>		
Réelles	1 135 024,66 €	- 43 116,43 €
Ordres	1 000,00 €	8 500,00 €
Reports de crédits exercice 2009	278 734,59 €	7 300,00 €
Reprise du résultat d'investissement 2008	0,00 €	1 442 075,68 €
Total investissement	1 414 759,25 €	1 414 759,25 €
<u>Budget supplémentaire</u>		
Réelles	1 161 026,66 €	- 9 616,43 €
Ordres	9 500,00 €	9 500,00 €
Reports de crédits exercice 2009	278 734,59 €	7 300,00 €
Reprise des résultats 2009	0,00 €	1 442 075,68 €
Total global	1 449 259,25 €	1 449 259,25 €

Ce budget supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce budget supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 141 650,00 €	6 141 650,00 €
Investissement	3 114 169,25 €	3 114 169,25 €
Budget total	9 255 819,25 €	9 255 819,25 €

Pour information, l'affectation des résultats 2009 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal dans la délibération n°2010/06-03 du 21 juin 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 19 voix pour et 9 abstentions (groupe Ludres Autrement et Pour Tous et groupe Ludres Ensemble) :

- d'adopter le budget supplémentaire 2010.